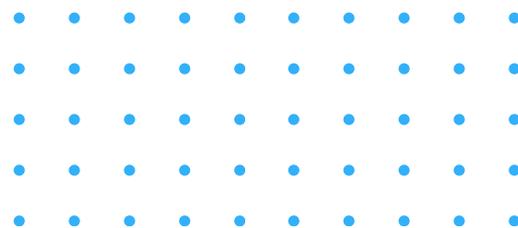




LIVRET D'ACCUEIL



 @effervessences

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Tu entres dans un parcours de formation et/ou d'accompagnement organisé par Efferv'essences. Ce livret va te permettre de mieux nous connaître et situer ton parcours de formation.

Efferv'essences est un organisme de formation spécialisé en bilan de compétences intuitif et en offre de transformation des individus & entreprises par le coaching et la formation continue.

Notre catalogue de formation est consultable sur le site www.effervessences.com (sache que chaque proposition nécessite d'être adaptée en fonction de tes besoins).

Les thématiques composant notre cœur de métier sont les suivantes :

- Construction d'une vie professionnelle alignée
- Efficacité personnelle
- Communication
- Qualité de vie au travail
- Entrepreneuriat
- Management et cohésion d'équipe

Virginie Weber, Fondatrice d'Efferv'essences



Je m'appelle Virginie, je suis la fondatrice d'Efferv'essences et j'accompagne, dans la vie de tous les jours et en entreprise, des hommes et des femmes ordinaires à maximiser leur potentiel.

En apprenant à mieux se connaître, ils prennent conscience de leurs ressources, talents et motivations, et accèdent à une version d'eux-mêmes qu'il n'auraient jamais cru possible !

Toutes les formations proposées par Efferv'essences sont assurées par mes soins. Mes diplômes, titres ou références sont consultables directement dans la rubrique "A propos" du site Efferv'essences via ce [lien](#).

Afin d'améliorer mes compétences et acquérir de nouvelles techniques, pratiques et méthodes, je continue à me former régulièrement.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Pour vos sessions en présentiel, Efferv'essences vous accueille au Pôle développement personnel & médecines douces **La Bulle**.

Idéalement situé sur l'axe Metz - Thionville - Luxembourg, vous trouverez à proximité plusieurs solutions de restauration ainsi qu'un parking gratuit.

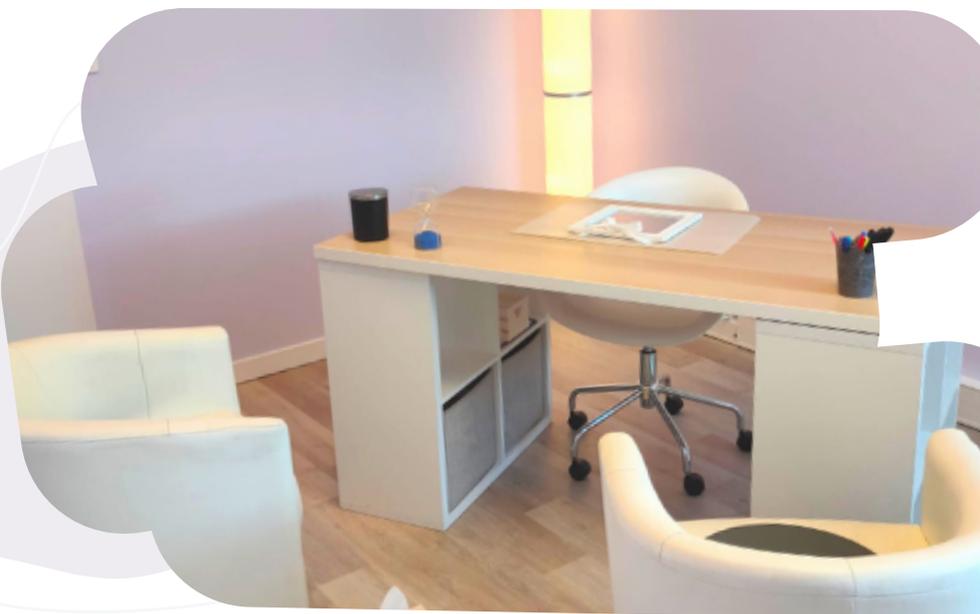
L'accès à nos locaux est également adapté aux personnes en situation de handicap (attestation disponible sur simple demande)



NOS ESPACES DE TRAVAIL

Efferv'essences vous reçoit dans le cadre chaleureux de La Bulle. Sur place, plusieurs espaces de consultations privés ainsi qu'un espace de 25m2 permettant d'accueillir des sessions collectives.

Consultations privées



Espace Formation

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Nous adaptons au maximum nos formations pour qu'elles soient accessibles aux personnes à besoins spécifiques. Ainsi, si vous ou votre salarié êtes concernés, nous vous demandons de nous en informer avant l'inscription. Un entretien téléphonique ou une visite au sein de nos locaux nous permettra d'échanger avec vous sur les adaptations à apporter et sur la faisabilité de celles-ci.

FORMATION CONTINUE



PARCOURS FORMATION

En présentiel



1. JE VEUX ME FORMER

Je remplis mon bulletin d'inscription
J'indique si j'ai besoin de compensation handicap.



2. JE CONFIRME MON INSCRIPTION



5. J'ÉMARGE

En début de 1/2 journée.



4. J'ARRIVE À MA FORMATION

Je me présente 10 mn avant la formation



3. JE REÇOIS MA CONVOCATION

Avec le lieu et les horaires



6. J'ÉVALUE « À CHAUD »

En fin de formation, j'évalue ma satisfaction à chaud et mes acquis par un questionnaire.



7. JE REÇOIS MON CERTIFICAT DE RÉALISATION



9. J'ÉVALUE « À FROID »

3 mois après ma formation, je donnerai mon avis sur l'impact de la formation sur mes pratiques.



8. JE GARDE LE CONTACT

(mail, réseaux sociaux, newsletter...)

OFFRE DE FORMATION

Offre de formation est
actuellement en cours de
construction

BILAN DE COMPÉTENCES

QU'EST-CE QU'UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences est un outil d'accompagnement individuel et personnalisé qui vous permet d'analyser vos compétences, aptitudes et motivations, en appui d'un projet de transition, d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Il s'agit d'une démarche qui nécessite un engagement important de votre part, qui se traduit notamment par un temps de travail personnel. Ceci constitue un facteur clé de réussite du bilan.

OBJECTIFS

Le bilan de compétences est un outil stratégique pour définir et mettre en place un projet d'évolution et/ou de reconversion professionnelle.

Les objectifs opérationnels de cette prestation sont :

- Identifier vos compétences et vos compétences transférables
- Réaliser votre portefeuille de compétences
- Etablir votre profil de personnalité incluant vos atouts et vos points de vigilance
- Identifier vos valeurs professionnelles
- Faire l'inventaire de vos intérêts professionnels
- Identifier vos restrictions d'aptitudes et les moyens de compensation
- Explorer et dégager des pistes d'orientation professionnelle réaliste(s) et réalisable(s)
- Valider un ou plusieurs projet(s) professionnel(s) réaliste(s) et réalisable(s)
- Vérifier l'adéquation entre votre profil, votre handicap et le marché de l'emploi
- Définir les étapes de votre plan d'action pour la mise en œuvre de votre projet
- Formaliser vos axes de développement (formation, VAE...)

ÉTAPES DE LA PRESTATION

Avant le début de la prestation, un entretien d'accueil vous est proposé pour vous présenter notre structure, le cadre légal, les objectifs, le déroulement, la durée et les outils du bilan.

Le bilan de compétences se déroule en 3 phases :

1. Phase préliminaire
2. Phase d'investigation
3. Phase de conclusion



DEROULEMENT DETAILLE DU BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences est une démarche adaptée et personnalisée en fonction de votre situation, de vos besoins et de vos attentes. Le déroulement ci-dessous est donné à titre indicatif. Une grille d'analyse partagée de la situation permet de coconstruire et de moduler la prestation au regard de vos objectifs.

| | | ENTRETIEN PREALABLE (sans engagement) | | | | | | |
|--------------|--|--|--|--------------------------|--|--|--|--|
| PHASE | DURÉE | OBJECTIFS | OUTILS | | | | | |
| PRELIMINAIRE | 2H | <ul style="list-style-type: none"> Présenter le déroulement et les conditions du bilan de compétences Informé sur les méthodes et techniques mises en œuvre Présenter synthétiquement son parcours personnel, professionnel et extra-professionnel Identifier les restrictions médicales Clarifier les attentes et besoins du bénéficiaire Valider la motivation et l'engagement du bénéficiaire | Fiche de pré-inscription et d'analyse des besoins Questionnaire d'auto-diagnostic | | | | | |
| | | INVESTIGATION | 8H | COMPÉTENCES & ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> Étudier de manière approfondie Valeurs, Besoins, Talents Passer et interprétation des tests de connaissance de soi Explorer les intérêts professionnels, aptitudes et motivations Définir ses qualités et points faibles Identifier et reprogrammer les croyances limitantes pouvant nuire à la mise en œuvre du projet Développer confiance, estime et affirmation de soi Appréhender sa gestion émotionnelle Identifier son chemin et sa mission de vie Faire émerger et nommer ses compétences personnelles, professionnelles et extraprofessionnelles Réaliser un portefeuille de compétences Identifier les compétences transférables | Jeu de cartes des valeurs Jeu de cartes des forces Exercice roue de la vie Test des drivers Tests Gallup Test Viacharachter Exercice Magasin de la vie Thème numérologique Exercice Carré d'or | | |
| | | | | | 3H | EXPLORATION | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les préférences professionnelles et métiers associés Faire émerger un ou plusieurs projets professionnels réalistes et les confronter à la réalité du marché de l'emploi (immersion) | Exercice du Carré d'or |
| | | | | | | | Enquêtes métiers / stage d'immersion à réaliser en autonomie | Support enquête métier Convention PMSMP |
| | | | | | CONCLUSION | 5H | ÉLABORATION | <ul style="list-style-type: none"> Étudier concrètement la faisabilité du ou des projets professionnels Repérer les écarts entre profil / projets et compétences à acquérir Identifier des besoins éventuels en formation ou en validation d'acquis Rechercher des informations sur les formations accessibles Développer des techniques de recherche d'emploi Préparer un entretien d'embauche Valider du projet |
| 2H | <ul style="list-style-type: none"> Elaborer un plan d'action stimulant et accessible de mise en œuvre du/des projets Rédiger et restituer une synthèse reprenant les projets, les atouts et axes de développement, le plan d'action Évaluer à chaud le déroulement du bilan de compétences et questionnaire de satisfaction | Questionnaire d'évaluation à chaud Questionnaire de satisfaction | | | | | | |
| | | ENTRETIEN DE SUIVI A 6 MOIS | | ÉVALUATION A FROID | | | | |

MODALITES D'ACCES

Public :

Demandeurs d'emploi ou salariés, en situation de handicap, engagés dans un parcours d'insertion, de reconversion ou de transition professionnelle en milieu ordinaire de travail.

Prérequis :

Sans prérequis de niveau de compétences

Accès à la prestation :

Après un premier contact, dans les 2 semaines à venir, un rendez-vous d'information gratuit et sans engagement sera posé. Après la signature du contrat, prévoir un délai de 11 jours ouvrés minimum avant le premier rendez-vous.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Durée de la prestation :

20 heures sur 4 mois
10 entretiens de 2h
Rythme adapté au bénéficiaire

Méthodes mobilisées :

- Parcours individualisé
- Entretiens individuels (présentiel ou à distance)
- Comptes-rendus d'entretiens
- Tests et autoévaluations
- Grilles d'analyses
- Travaux personnels (tests, recherches documentaires,

Formalisation à l'issue du bilan :

Synthèse écrite reprenant les éléments essentiels remise au bénéficiaire et communiqué à son conseiller et/ou son employeur avec son consentement.



Adaptations :

Cette prestation est accessible à toute personne en situation de handicap. Les adaptations seront étudiées au cas par cas en fonction de la situation de handicap du bénéficiaire pour s'assurer que le bilan de compétences puisse être dispensé dans des conditions optimales.

OUTILS

Livret d'outils comprenant :

- Fiche d'analyse des besoins
- Portefeuille de compétences
- Test de personnalité
- Jeu de cartes des valeurs / Forces
- Exercice roue de la vie
- Test des drivers
- Tests Gallup / Viacharakter
- Exercice Magasin de la vie
- Thème numérologique
- Exercice Carré d'or
- Grille d'enquêtes métiers
- Convention PMSMP (Période de Mise en Situation Professionnelle)
- Liste de sites utiles
- Accès à la plateforme ressources en ligne

MODALITES D'EVALUATION DE LA PRESTATION

Evaluation :

- Suivi individuel et points de situation réguliers sur l'atteinte des objectifs fixés
- Questionnaire de satisfaction à la fin du bilan de compétences
- Suivi à 6 mois pour connaître l'avancement de votre projet

TARIFS ET FINANCEMENT

Tarifs et financement :

- Tarif : de 1890€
- Financement : Employeur, CPF, FAF, autofinancement

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DU BILAN DE COMPETENCES

Le cadre légal du bilan de compétences est défini dans le Code du travail (articles L. 6313-4 et R. 6313-5 à R. 6313-8) :

«Les bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article L. 6313-1 ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

«Le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

«Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ce document de synthèse peut être communiqué, à sa demande, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire.

«Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

« 1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

« a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;

« b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;

« c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

« 2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

« 3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

« a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;

« b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;

« c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

«Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

«La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan.

« Art. R. 6313-5.-Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés.

« Art. R. 6313-6.-L'organisme prestataire de bilans de compétences qui exerce par ailleurs d'autres activités dispose en son sein d'une organisation identifiée, spécifiquement destinée à la réalisation de bilans de compétences.

« Art. R. 6313-7.-L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action.

« Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant un an :

«-au document de synthèse dans le cas mentionné au troisième alinéa de l'article L. 6313-4 ;

«-aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.

« Art. R. 6313-8.-Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1 ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les

conditions prévues à l'article L. 1233-71, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

« La convention comporte les mentions suivantes :

« 1° L'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement et de suivi du bilan ainsi que les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ;

« 2° Le prix et les modalités de règlement.

« Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission par son employeur du projet de convention pour faire connaître son acceptation en apposant sa signature.

« L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus de conclure la convention. »

Source : Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences - Article 2

CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE

Engagements réciproques

Efferv'essences s'engage à :

- Créer les conditions pour que tout bénéficiaire soit acteur de son bilan de compétences
- Fonder sa démarche d'accompagnement sur la qualité de la relation instaurée, l'écoute et l'utilisation d'outils tels que les questionnaires d'évaluation et des tests
- Accompagner le bénéficiaire tout au long des 3 phases du bilan
- Garantir au bénéficiaire un accompagnement par un conseiller référent tout au long de son bilan
- Remettre au bénéficiaire une synthèse écrite reprenant les éléments essentiels du bilan
- Assurer la professionnalisation des intervenants par la mise en place d'actions de formation continue adaptées
- Proposer au bénéficiaire un suivi après la fin du bilan pour faire le point sur sa situation (envoi d'une enquête de satisfaction).

Le bénéficiaire s'engage à entrer dans une démarche active au cours de son bilan et à :

- Rencontrer régulièrement le conseiller Efferv'essences et respecter les rendez-vous définis d'un commun accord
- Se montrer actif dans ses démarches de construction de projet
- Informer le conseiller de tout changement dans sa situation

Intégrité

Efferv'essences s'engage à respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec le bénéficiaire.

Le centre s'engage également à agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

Professionalisme

Efferv'essences s'engage à répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées par la structure. Le centre s'engage également à ne pas s'attribuer les travaux de tiers et à veiller à expliciter clairement les compétences, les qualifications ou les accréditations professionnelles. Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la prestation peuvent être consultés sur demande.

Neutralité

Efferv'essences s'engage à adopter une attitude neutre. Les intervenants du bilan de Compétences s'abstiennent d'influencer le bénéficiaire, par une écoute non directive et bienveillante.

Respect du consentement

Conformément à l'art. L. 6313-1 du code du travail, ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Satisfaction du bénéficiaire

Efferv'essences s'engage à prendre en compte les attentes des bénéficiaires et à s'assurer de leur satisfaction par rapport à la prestation proposée.

ENGAGEMENTS QUALITÉ

Depuis le 1er février 2024, Efferv'essences a entrepris une démarche de certification Qualiopi. Cette labellisation assure la qualité et l'amélioration continue de nos prestations.

Qualiopi est la nouvelle norme de mesure de la qualité des formations professionnelles. L'objectif de cette nouvelle certification est de s'assurer du niveau de qualité des processus mis en œuvre par les organismes de formation. En d'autres termes, d'harmoniser la qualité de l'offre de formation professionnelle.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- Apporter une information accessible au public sur les prestations, délais d'accès, résultats obtenus.
- Concevoir des prestations dont les objectifs précis sont en adéquation avec les besoins du public visé.
- Adapter les prestations et les modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires.
- Mettre en adéquation les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement des prestations lors de la mise en œuvre des actions.
- Qualifier et professionnaliser les personnels chargés des prestations.
- S'inscrire dans un environnement socio-économique par la veille technique, légale, réglementaire et la mobilisation des outils, réseaux et partenaires de ce champ socio-économique.
- Mettre en œuvre une démarche d'amélioration par le traitement des appréciations et des réclamations.



REGLEMENT INTERIEUR

Règlement intérieur établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une prestation de bilan de compétences organisée par Efferv'essences.

Article 2 – Règles d'hygiène et de sécurité

Chaque bénéficiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux d'accueil, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la prestation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux bénéficiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 3 - Maintien en bon état du matériel

Chaque bénéficiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié dans le cadre de son accompagnement. Les bénéficiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. Le bénéficiaire signale immédiatement à l'intervenant ou au référent toute anomalie du matériel.

Article 4 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux du centre de manière à être connus de tous les bénéficiaires.

En cas d'alerte, le bénéficiaire doit cesser toute activité et suivre dans le calme les instructions du représentant de sécurité d'Efferv'essences ou des services de secours.

Tout bénéficiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant d'Ohé Prométhée.

Article 5 - Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de prestation doit être immédiatement déclaré par le bénéficiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable du centre.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au bénéficiaire pendant qu'il se trouve dans le centre de bilan de compétences ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de bilan de compétences auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 6 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de boissons alcoolisées ou de drogues dans l'enceinte de l'organisme est formellement interdite. Il est interdit à tout bénéficiaire de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans le centre de bilan de compétences.

Article 7 - Interdiction de fumer et de vapoter

En application des décrets n° 92-478 du 29 mai 1992 et n° 2017-633 du 25 avril 2017 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les bureaux, les salles de réunion et plus généralement dans l'enceinte d'Ohé Prométhée Isère. Une signalisation apparente rappelle le principe de l'interdiction de fumer dans les lieux mentionnés.

Article 8 - Horaires - Absence et retards

Les rendez-vous sont fixés par les intervenants du centre de bilan de compétences et portés à la connaissance des bénéficiaires par la remise

d'un calendrier de rendez-vous. Les bénéficiaires sont tenus de respecter ces horaires d'entretiens sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard, les bénéficiaires doivent avertir l'intervenant ou le secrétariat du centre et s'en justifier. Un rendez-vous de remplacement sera proposé au bénéficiaire.

- Lorsque les bénéficiaires sont des salariés accompagnés dans un bilan de compétences dans le cadre du plan de formation, le centre de bilan de compétences doit informer préalablement l'entreprise de ces absences.

- Toute absence ou retard non justifié et répété fera l'objet d'un envoi de courrier d'avertissement.

- Par ailleurs, les bénéficiaires sont tenus de signer obligatoirement à chaque rendez-vous les feuilles d'émarginement individuel. Le manque de signature est considéré comme une absence injustifiée. Le centre de bilan de compétences se réserve le droit d'interrompre le parcours d'accompagnement du bénéficiaire en cas d'absences non-justifiées répétées.

Les feuilles de présence en entreprise doivent impérativement être visées et tamponnées par le tuteur de stage et restituées au secrétariat à la fin du stage.

Article 9 - Accès à l'Organisme

Sauf autorisation expresse de la direction ou du responsable du centre de bilan de compétences, les bénéficiaires ayant accès au centre dans le cadre de leur accompagnement ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;

- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux bénéficiaires.

Article 10 - Tenue et comportement

Les bénéficiaires sont invités à se présenter au centre de bilan de compétences en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente. Le centre de bilan de compétences se réserve le droit d'interrompre le parcours d'accompagnement du bénéficiaire si l'attitude de celui-ci est inappropriée à un environnement de travail.

Article 11 - Information et affichage

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte du centre de bilan de compétences.

Article 12 - Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des bénéficiaires

Efferv'essences décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les bénéficiaires dans son enceinte (salle de réunion, toilettes, locaux administratifs, parcs de stationnement,...).

Article 13 - Traitement des données

Les données à caractère personnel sont recueillies par Efferv'essences dans le cadre du traitement administratif du dossier du bénéficiaire et peuvent donner lieu à des traitements statistiques. Toutefois, ces données ne peuvent faire l'objet d'aucune cession à un tiers ou d'une utilisation à d'autres fins. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de modification des informations le concernant et contenues dans nos fichiers en écrivant à : Efferv'essences - Service client - 3 rue du Linkling - 57180 Terville

Article 14 - Réclamations

Les réclamations peuvent être adressées par mail à l'adresse suivante : virginie@effervessences.com ou courrier à l'adresse : Efferv'essences - Service client - 3 rue du Linkling - 57180 Terville

CONTACT

EFFERV'ESSENCES

La Bulle • Carré le Kem • 3 rue du linkling
57180 Terville
06 84 64 34 74

Représentant légal : Virginie WEBER

@ : virginie@effervessences.com

Site internet : www.effervessences.com

CONTACT COMMERCIAL ET ADMINISTRATIF : VIRGINIE WEBER
RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE & HANDICAP : VIRGINIE WEBER